	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 6 décembre 2024</b>	<b>N° 2024-584</b>

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 6 décembre 2024</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<b><i>N° 2024-584</i></b>

---

**Plateforme d'observation de la santé étudiante - Espace Santé Etudiants - Université de BORDEAUX - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Contexte**

Bordeaux métropole s'engage depuis 2016 par sa stratégie Enseignement supérieur et recherche (ESR) dans l'amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants de son territoire et étudiants et a voté en 2024 un budget de 150 000€ pour soutenir des actions ciblées. Devant la situation préoccupante du constat de l'état psychique des jeunes et des étudiants en particulier, il convient d'agir plus spécifiquement sur le champ de la qualité de vie. Bordeaux Métropole développe une action à destination de l'ensemble des étudiants de son territoire en trois volets qui répondent à deux axes, la précarité et la santé mentale :

- répondre aux besoins immédiats des étudiants de leur vie quotidienne par l'**appel à projets de lutte contre la précarité**,
- assurer la continuité et l'impact des actions associatives déterminantes dans l'amélioration des conditions de vie des étudiants en mettant en place, en sus des interventions existantes sur ce champ, **un soutien financier pluriannuel** qui permettra aux associations de maintenir et développer leurs initiatives,
- proposer un nouveau **dispositif ESR pour l'amélioration de la qualité de vie et le bien être des étudiants**. Ce dernier dispositif principalement orienté sur l'enjeu de la santé mentale des étudiants intervient dans une optique de promotion et prévention de la santé des étudiants de notre territoire à travers des actions concrètes. Ces actions seront complétées par une démarche prospective d'innovation à travers des projets de recherche-action, qui valident une méthode scientifique à travers des expérimentations pratiques.

L'objectif de cette déclinaison en trois volets permet d'intervenir sur des dimensions différentes mais complémentaires, en partant de l'existant pour aller vers de nouvelles expérimentations, de la plus concrète vers la plus prospective. L'enjeu est d'allier des expérimentations sur le terrain à un développement de projets pérennes et la construction d'une politique publique à long terme.

L'ambition est aussi de construire une politique publique basée sur l'impact attendu avec une construction des interventions et une évaluation par typologie de dispositifs.

Il est proposé d'engager un travail en matière de recherche pour évaluer la santé des étudiants et la pertinence des soins et outils mis à leur disposition : le projet de recherche-action de **plateforme d'observation de la santé étudiante** porté par l'Espace Santé Etudiants de l'Université de Bordeaux.

**Etat des lieux de la santé mentale de la population étudiante**

Les étudiants, en pleine construction psychique, sont connus pour être particulièrement

sensibles aux problématiques de santé mentale. En effet, la population étudiante (regroupant à la fois les jeunes, en apprentissage et cursus professionnels, à l'université ou en école...) est exposée à de nombreux stress. C'est également la tranche d'âge, pendant laquelle peuvent se révéler des troubles psychiatriques graves, pour lesquels un repérage et des interventions précoces doivent intervenir pour prévenir les retards aux soins et pertes de chances.

Les étudiants sont considérés comme une population particulièrement vulnérable à plusieurs titres : sa jeunesse (en transition vers l'âge adulte) et les conditions de précarité auxquelles ils font face. A cela peuvent s'ajouter des situations de handicap ou d'isolement. Les étudiants ayant un statut international sont, sur ce dernier point, les plus exposés.

### **Dispositif pour le bien-être étudiant basé sur la recherche scientifique**

L'ambition du dispositif pour le bien être des étudiants est de s'inscrire dans une approche systémique, porteuse de changement et structurée par la recherche scientifique. Le choix est fait ici de construire une politique publique à partir d'actions concrètes élaborées et évaluées dans une perspective scientifique. La recherche-action revendique un double objectif de changement concret dans le système social et de production de connaissances sur celui-ci. Le principe de l'Action Research posés par Lewin (1946) est que le changement de l'objet investi constitue l'objectif à part entière de la recherche. Ceci implique pour le chercheur d'intervenir délibérément sur la réalité étudiée, démarquant par là son rôle de celui de l'observateur neutre prescrit par les démarches scientifiques traditionnelles.

Ce dispositif procède par réponse aux besoins prioritaires par public-cibles étudiants. Plusieurs projets de recherche-actions sont ainsi proposés dont la **Plateforme d'observation de la santé étudiante** dont le public-cible sont les étudiants en première année.

### **Plateforme d'observation de la santé étudiante**

Cette recherche-action coordonnée par *l'Espace Santé Etudiant* a pour objectif de comprendre les déterminants et les besoins de santé des étudiants pour adapter les stratégies de prévention et de promotion santé, d'identifier les signaux faibles par une estimation annuelle permettant de documenter l'évolution de la santé des étudiants, d'identifier les déterminants modifiables, et de mettre en œuvre des interventions innovantes.

Cette recherche-action poursuit des objectifs de veille, de mesure d'impact, de mise en place d'approches innovantes, disponible pour tous les acteurs et plus concrètement d'estimer chaque année cet état de santé, de documenter son évolution au fil des années universitaires, d'identifier les déterminants modifiables pour limiter les risques, promouvoir de meilleurs comportements et fournir des services préventifs et curatifs adaptés et enfin de contribuer à la mise en œuvre d'interventions innovantes en facilitant leur accompagnement scientifique dans un cadre de recherche action :

1. estimer chaque année l'état de santé des étudiants,
2. documenter son évolution au fil des années universitaires,
3. identifier les déterminants modifiables pour limiter les risques, promouvoir de meilleurs comportements et fournir des services préventifs et curatifs,
4. contribuer à la mise en œuvre d'interventions innovantes en facilitant leur accompagnement scientifique dans un cadre de recherche-action.

Cette recherche-action débute par un large dispositif de veille via une enquête annuelle (cible de 2000 étudiants de première année) où les étudiants seront interrogés en début d'année puis à six mois afin d'identifier facteurs de risques et vulnérabilités par un questionnaire long.

De nombreuses actions sont mises en œuvre sur une base hebdomadaire, mensuelle ou annuelle pour prévenir les risques, promouvoir des actions préventives et répondre aux besoins de santé exprimés par la population étudiante. Leur impact est apprécié au travers de la mesure du recours aux soins des usagers ou d'évaluations ponctuelles ad hoc. L'ESE ne dispose pas pour l'instant d'une appréciation des risques évités ni d'une typologie des

populations qui n'ont pas accès aux services proposés ou ne les utilisent pas en connaissance de cause. Il s'agit donc d'identifier et de quantifier les facteurs structurels et/ou potentiellement modifiables ayant un rôle sur la santé globale des étudiantes et étudiants et ses différentes dimensions. Les informations collectées via la plateforme d'observation seront prises en compte pour la création et la mesure d'impact d'interventions de promotion de la santé et de prévention.

L'étape suivante est de développer l'innovation avec des étudiantes et étudiants ressources pour de nouvelles approches et programmes d'amélioration de leur état de santé. Chaque groupe d'étudiants volontaires et représentatifs (genre, filière, niveau socio-économique, étudiants internationaux) sera invité à participer à la plateforme d'observation. En les interrogeant et en coconstruisant des actions innovantes, l'ESE sera en capacité d'anticiper et d'adapter à l'évolution des situations.

Le fait de mettre en place, un nouveau modèle durable de collecte, d'analyse et de rétro-information sur la santé globale des étudiants servis par l'ESE peut permettre à des équipes universitaires de l'UB, à d'autres acteurs régionaux ou à des institutions d'autres régions de solliciter l'équipe La plateforme d'observation en proposant entre autres des projets de recherche ou en sollicitant des partenariats pour adapter ce modèle ailleurs. Il s'agira donc au travers de la plateforme d'observation de créer et faciliter les synergies entre l'ESE et des partenaires extérieurs. Soulignons que si d'autres universités françaises souhaitent adopter ce principe d'évaluation régulière de la santé de leurs étudiants à travers la plateforme ici proposée, une participation financière à son maintien pourrait être demandée.

### Plan stratégique

Le projet de plateforme d'observation de la santé étudiante se décline sur **trois ans et se décline en sept tâches**. Pour la première année, quatre tâches seront accomplies ou amorcées : le questionnaire initial, le développement de projets innovants et les premiers résultats, le partage de la plateforme aux partenaires de la recherche et la valorisation interne. Lors des deux années suivantes, la plateforme d'observation déploiera également les tâches de questionnaire élargi, de développement de l'approche qualitative ainsi que la valorisation externe.

Les premiers questionnaires sont posés aux étudiants à partir d'octobre 2024.

### Budget pluriannuel

	Ressources humaines	Composantes techniques et opérationnelles	Soutien Bordeaux Métropole	Autres financeurs Inserm Santé Lab Santé Espace Santé Etudiant ACT ARS (prévisionnel) Conseil Régional (prévisionnel)
<b>2024</b>	125 000 €	61 000 €	<b>15 000 €</b>	171 000 €
<b>2025</b>	117 500 €	81 000 €	<b>20 000 €</b>	160 500 €
<b>2026</b>	117 500 €	81 000 €	<b>20 000 €</b>	160 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>324 000 €</b>	<b>223 000 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>492 000 €</b>

### Plan prévisionnel de financement

Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier en fonctionnement d'un montant de 55 000 euros dans le cadre d'un budget prévisionnel de 583 000 euros pour une durée de trois ans, de 2024 à 2026. Ce montant représente 9,43% du budget prévisionnel global et constitue une contribution au projet de plateforme d'observation de la santé étudiante dans son ensemble. A compter de 2024, et pour une durée de trois ans, il est proposé d'accorder

une subvention annuelle à l'Espace Santé Etudiant de l'Université de Bordeaux pour le projet de recherche action de la plateforme d'observation de la santé étudiante selon la répartition suivante :

- 15 000 € en 2024,
- 20 000 € en 2025,
- 20 000 € en 2026.

Il est proposé d'attribuer pour cette première phase une subvention de 15 000 €.

Cette subvention sera attribuée sous réserve du vote par le Conseil de Bordeaux Métropole du budget primitif de chaque année concernée et selon les modalités de versement inscrite à la convention de financement annexée à la présente délibération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

**VU** la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

**VU** la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération du Conseil de la Métropole n°2016/425 du 8 juillet 2016 adoptant la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation,

**VU** la demande n°2024-00985 déposée le 10 octobre 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole soutient la recherche pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants de son territoire,

### **DECIDE**

**Article 1 :** d'attribuer à l'Espace Santé Etudiants de l'Université de Bordeaux une subvention de fonctionnement de 55 000 euros répartie sur les exercices 2024 à 2026, selon la répartition inscrite à la convention pluriannuelle pour le soutien au projet de recherche-action de la plateforme d'observation de la santé étudiante, sous réserve du vote par le Conseil métropolitain des crédits correspondant au Budget Primitif de chaque année concernée,

**Article 2 :** d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention triennale 2024 – 2026, les conventions financières ainsi que tout acte afférent,

**Article 3 :** d'imputer les dépenses relatives aux crédits de l'ESR, sur le budget principal 2024 – chapitre 65 - compte 657382 - fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>17 DÉCEMBRE 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT</p>
---	--